



Recommandations pour le placement et l'entretien des

PLANTES GRIMPANTES EN FAÇADE

1. Dégager une surface maximale de 30x60 cm contre la façade côté rue, parallèle en longueur à la façade. Pour cela, l'enlèvement de deux dalles 30x30 cm dans les trottoirs (ou de pavés, d'une surface équivalente) est autorisé.
2. Le choix du support doit être adapté au moyen qu'utilise la plante pour grimper. Il faut toujours veiller à assurer solidement l'ancrage des supports dans le mur en prévision du développement de la végétation et donc de l'augmentation de poids.
 - a. Les fils de fer : valables pour toutes les variétés de plantes. Il faut les tendre parallèlement au sol et prévoir des tendeurs sans lesquels ils risquent de plier sous le poids de la végétation. Les fils de fer permettent aux plantes de garnir le mur sur toute sa longueur. Il ne faut pas oublier de les protéger contre la rouille.
 - b. Les treillages : plus décoratifs, ils sont particulièrement adaptés aux plantes à tiges volubiles enroulantes (ex. glycine, chèvrefeuille, ..). Il existe toute une série de modèles différents dans le commerce mais il est également possible de fabriquer soi-même un treillage aux mesures exactes de la surface à couvrir. Pour la pose sur le mur, il est important de laisser un espace de ± 10 cm à l'aide de taquets de bois, pour permettre aux plantes de s'enrouler et de se glisser aisément entre les mailles.
 - c. Certaines plantes s'accrochent d'elles-mêmes aux murs à l'aide de petites vrilles ou ventouses. Les murs lisses ou recouverts d'un crépi ne sont pas de bons supports naturels mais on peut y pratiquer un piquetage en créant des cavités et aspérités au fur et à mesure de la croissance des plantes.
3. Veiller à ce que ces plantations n'entravent en aucune manière la sécurité des usagers de la voie publique. Elles ne peuvent donc pas entraver le passage sur le trottoir, ni pour les piétons, ni pour les poussettes et autres voiturettes et doivent être bien guidées et palissées contre la façade.
4. Veiller à ce que les plantes n'envahissent pas les façades voisines, les descentes d'eau, etc. afin d'éviter tout litige de voisinage. Assurer un entretien régulier et en tout temps.
5. En été, les plantes grimpantes sont exposées à une plus forte évaporation que les autres car les murs emmagasinent et réverbèrent la chaleur. Il est donc nécessaire d'en arroser les pieds fréquemment.